Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

A.D.G. GROUP
Société par actions simplifiée
au capital de 8 961 euros
Siège social : 25, rue Lou Verdaï
ZI Lou Verdaï, 31270 VILLENEUVE TOLOSANE
518 697 099 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 602 790,27 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**602 790,27 euros**
A titre de dividendes *Soit 66,96 euros par action*	**600 000,00 euros**
Le solde en totalité au compte « **autres réserves** »	**2 790,27 euros**

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 600 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 septembre 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Julien OF



Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ADG GROUP**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **25 rue Lou Verdaï** **31270 VILLENEUVE-TOLOSANE**

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 5 1 8 6 9 7 0 9 9 0 0 0 1 9

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31032026 Net 3	N-1 31032025 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB		AC	CERTIFIE CONFORME	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 498	AU 4 433	2 065	455
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	2 000 000	CT	2 000 000	2 000 000
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**2 006 498**	BK **4 433**	**2 002 065**	**2 000 455**
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	255 363	BY	255 363	232 990
	Autres créances (3)	BZ	157 205	CA	157 205	426 665
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	1 431 726	CE 7 040	1 424 686	1 104 373
	Disponibilités	CF	381 733	CG	381 733	316 412
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	**2 226 027**	CK **7 040**	**2 218 987**	**2 080 440**
	Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**4 232 525**	1A **11 473**	**4 221 052**	**4 080 894**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SAS ADG GROUP** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 961)	DA	8 961	8 961
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 213 525	2 976 471
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**602 790**	**537 054**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**3 826 276**	**3 523 486**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11	23
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	173 783	6 760
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 244	21 684
	Dettes fiscales et sociales	DY	198 737	528 941
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**394 776**	**557 409**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**4 221 052**	**4 080 894**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	394 776	557 409
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11	23

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ADG GROUP** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	654 166	FH		FI	654 166	618 946
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**654 166**	FK		FL	**654 166**	**618 946**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**654 168**	**618 946**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	105 066	87 276
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 836	14 638
	Salaires et traitements *					FY	307 629	304 214
	Cotisations sociales (10)					FZ	155 931	155 211
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	627	1 061
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	1	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**581 089**	**562 400**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**73 079**	**56 545**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	500 000	500 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	54 459	8 528
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	19 452	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**573 911**	**508 528**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	7 040	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT	169	
	Total des charges financières (VI)					GU	**7 209**	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**566 702**	**508 528**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**639 781**	**565 073**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SAS ADG GROUP** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	36 991	28 019
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**1 228 079**	**1 127 474**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**625 289**	**590 419**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**602 790**	**537 054**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Etats financiers au 31/03/2026

Annexes

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 4 221 052 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 228 079 euros et un total charges de 625 289 euros,dégageant ainsi un résultat de 602 790 euros.

L'exercice considéré débute le 01/04/2025 et finit le 31/03/2026.
Il a une durée de 12 mois.

Faits caractéristiques de l'exercice

RAS

Régles et méthodes comptables

1 Référentiel comptable appliqué

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2 Changement de règles et de méthodes comptables

L'application du règlement ANC 2022-06, à compter du 1er janvier 2025, a conduit à une modernisation de la présentation et du contenu des comptes annuels, sans modification substantielle de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Ce changement de règlementation comptable a entraîné :

- une évolution de la présentation du bilan et du compte de résultat, notamment en :

o supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797) ;

o redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Règles et Méthodes Comptables

liés à un évènement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ;

- des regroupements et reclassements de certains postes afin de se conformer au nouveau modèle des états financiers.

Ces modifications sont strictement des changements de présentation et n'affectent ni les méthodes d'évaluation, ni le résultat net, ni les capitaux propres de la société.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ne sont pas retraités de façon rétrospective.

Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Amortissement

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis. La durée d'utilisation généralement retenue pour le calcul de l'amortissement, selon le mode linéaire, est :

- pour les logiciels : entre 1 et 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Matériel de Bureau et Info : 3 4 ans

Créances et dettes –

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations générales complémentaires

Intégration Fiscale

La société ADG GROUP est la tête d'un groupe fiscalement intégré depuis le 1er avril 2010.
Conformément à la convention d'intégration fiscale :
- Les filiales bénéficiaires comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées distinctement
- Les filiales déficitaires ne comptabilisent pas l'économie d'impôt transférée à la mère
- La société mère enregistre l'impôt portant sur le résultat d'ensemble
- La société mère comptabilise, le cas échéant, une provision pour risque et charge;
Cette provision a pour origine l'obligation de restituer aux filiales, les économies d'impôts résultant de l'utilisation de leurs déficits. A ce jour, aucune provision n'a été comptabilisée.

Dans le cadre du régime d'intégration fiscale, la société mère est substituée aux sociétés filiales pour l'imputation sur le montant de l'impôt sur les sociétés dont elle est redevable, au titre de chaque exercice, de tout crédit d'impôt dont sont titulaires les sociétés membres du groupe.

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 023		2 236		762	6 498
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 023		2 236		762	6 498
FINANCIERES	Participations	2 000 000					2 000 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000 000					2 000 000
	TOTAL	2 005 023		2 236		762	2 006 498

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			4 569	627	762	4 433
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 569	627	762	4 433
	TOTAL			4 569	627	762	4 433

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2026
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		7 040		7 040
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		7 040		7 040
	TOTAL GENERAL		7 040		7 040

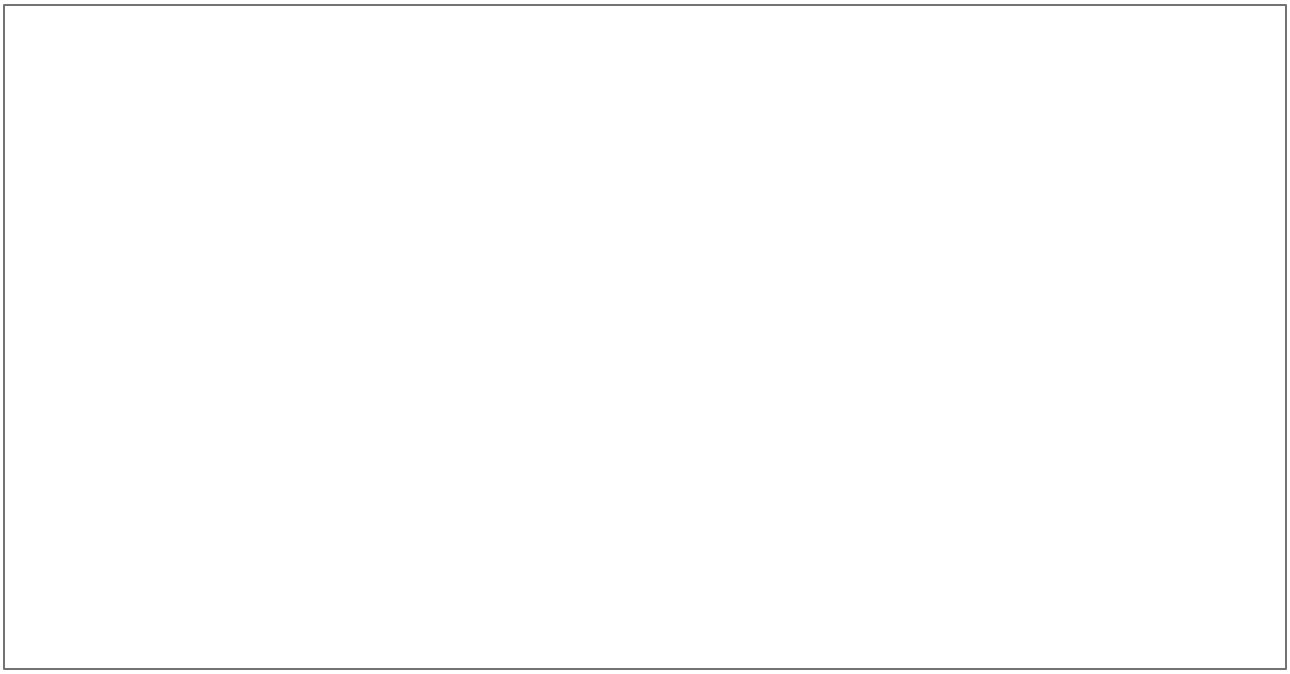
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7 040	
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Charges à payer (avec détail)

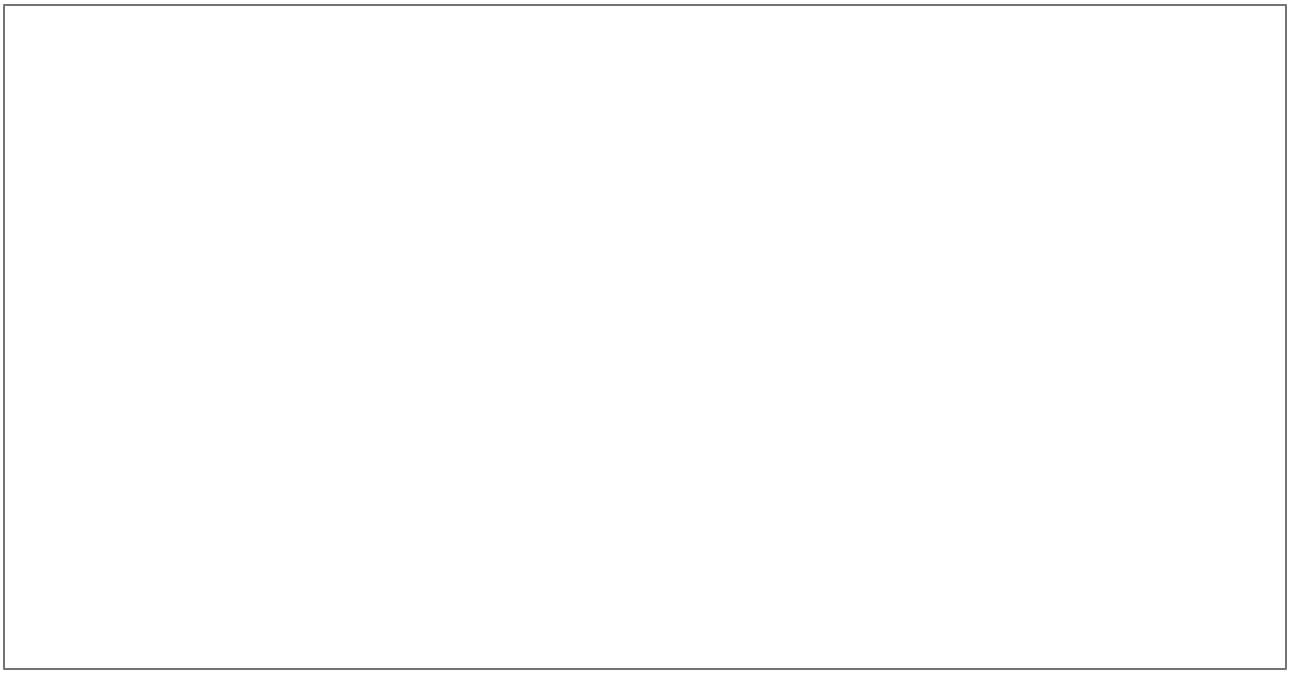
Règlement ANC 2022-06	31/03/2026	31/03/2025	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11	23	(12)	-53,50
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 366	6 799	4 567	67,17
Dettes fiscales et sociales	66 507	59 244	7 263	12,26
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	77 884	66 066	11 818	17,89



Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/03/2026	31/03/2025	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	2 890	2 651	239	9,03
Autres créances	15 833	2 766	13 067	472,3
TOTAL	18 724	5 418	13 306	245,6



Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	255 363	255 363	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	153 444	153 444	
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 761	3 761	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	412 568	412 568	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	11	11		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	22 244	22 244		
	Personnel et comptes rattachés	71 331	71 331		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 276	51 276		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	71 236	71 236		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 893	4 893		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	173 783	173 783		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	394 776	394 776		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	519

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/03/2026	31/03/2025	%	%	31/03/2026	31/03/2025	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*) Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité						
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Répartition des effectifs par catégorie

		31/03/2026	Effectif moyen employé pendant l'exercice
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		
	Cadres et ingénieurs		3
	Autres catégories		
	TOTAL		3

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Capital social

	31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	8 961,00	1,0000	8 961,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	8 961,00	1,0000	8 961,00

Docusign Envelope ID: 52CB1631-CB74-813D-8133-6EE00E900572

Filiales et participations

31/03/2026	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
SAS ATELIERS DES GRAVES	9 080 299	100,00	1 720 920
2. Participations (10 à 50 %)			
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			

ATLAS AUDIT
Société de commissariat aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A.D.G. GROUP
ZONE INDUSTRIELLE LOU VERDAI
25 RUE LOU VERDAI
31270 VILLENEUVE-TOLOSANE
518 697 099 RCS TOULOUSE

Exercice clos le 31 mars 2026

« A.D.G. GROUP »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés de la société A.D.G. GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.D.G. GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – 2. Changement de règles et de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, notamment pour ce qui concerne la valeur d'inventaire des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

L'Union, le 24 Septembre 2026,

ATLAS AUDIT S.A.S.



Charlotte RICHARDSON-SMITH

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026			31/03/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	6 498	4 433	2 065	455
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	2 000 000		2 000 000	2 000 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	2 006 498	4 433	2 002 065	2 000 455
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	255 363		255 363	232 990
	Autres créances	157 205		157 205	426 665
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	1 431 726	7 040	1 424 686	1 104 373
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	381 733		381 733	316 412
	Total de l'actif circulant (IV)	2 226 027	7 040	2 218 987	2 080 440
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	4 232 525	11 473	4 221 052	4 080 894

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	412 568	659 655

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé) 8 961	8 961	8 961
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 213 525	2 976 471
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	602 790	537 054
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	3 826 276	3 523 486
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	11	23
	Emprunts et dettes financières divers (2)	173 783	6 760
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 244	21 684
	Dettes fiscales et sociales	198 737	528 941
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1) (IV)	394 776	557 409
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	4 221 052	4 080 894

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	394 776	557 409
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	654 166		654 166	618 946
	Montant net du chiffre d'affaires	654 166		654 166	618 946
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			2	
	Total des produits d'exploitation (I)			654 168	618 946
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			105 066	87 276
	Impôts, taxes et versements assimilés			11 836	14 638
	Salaires			307 629	304 214
	Cotisations sociales			155 931	155 211
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			627	1 061
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			1	1
	Total des charges d'exploitation (II)			581 089	562 400
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			73 079	56 545

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	73 079	56 545
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	500 000	500 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	54 459	8 528
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	19 452	
	Total des produits financiers (V)	573 911	508 528
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 040	
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	169	
	Total des charges financières (VI)	7 209	
	2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	566 702	508 528
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	639 781	565 073
	Produits exceptionnels (VII)		
	Charges exceptionnelles (VIII)		
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
	Participation des salariés aux résultats (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)	36 991	28 019
	Total des produits (I+III+V+VII)	1 228 079	1 127 474
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	625 289	590 419
	BENEFICE OU PERTE	602 790	537 054

(2) dont produits concernant les entités liées		
(3) dont intérêts concernant les entités liées		

Etats financiers au 31/03/2026

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 4 221 052 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 228 079 euros et un total charges de 625 289 euros,dégageant ainsi un résultat de 602 790 euros.

L'exercice considéré débute le 01/04/2025 et finit le 31/03/2026.
Il a une durée de 12 mois.

Faits caractéristiques de l'exercice

RAS

Régles et méthodes comptables

1 Référentiel comptable appliqué

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2 Changement de règles et de méthodes comptables

L'application du règlement ANC 2022-06, à compter du 1er janvier 2025, a conduit à une modernisation de la présentation et du contenu des comptes annuels, sans modification substantielle de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Ce changement de règlementation comptable a entraîné :

- une évolution de la présentation du bilan et du compte de résultat, notamment en :

o supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797) ;

o redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges

Règles et Méthodes Comptables

liés à un évènement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ;

- des regroupements et reclassements de certains postes afin de se conformer au nouveau modèle des états financiers.

Ces modifications sont strictement des changements de présentation et n'affectent ni les méthodes d'évaluation, ni le résultat net, ni les capitaux propres de la société.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ne sont pas retraités de façon rétrospective.

Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Ce poste comprend pour l'essentiel :

〈 les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Amortissement

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis. La durée d'utilisation généralement retenue pour le calcul de l'amortissement, selon le mode linéaire, est :

〈 pour les logiciels : entre 1 et 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

〈 Matériel de Bureau et Info : 3 4 ans

Créances et dettes –

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations générales complémentaires

Intégration Fiscale

La société ADG GROUP est la tête d'un groupe fiscalement intégré depuis le 1er avril 2010.
Conformément à la convention d'intégration fiscale :
- Les filiales bénéficiaires comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées distinctement
- Les filiales déficitaires ne comptabilisent pas l'économie d'impôt transférée à la mère
- La société mère enregistre l'impôt portant sur le résultat d'ensemble
- La société mère comptabilise, le cas échéant, une provision pour risque et charge;
Cette provision a pour origine l'obligation de restituer aux filiales, les économies d'impôts résultant de l'utilisation de leurs déficits. A ce jour, aucune provision n'a été comptabilisée.

Dans le cadre du régime d'intégration fiscale, la société mère est substituée aux sociétés filiales pour l'imputation sur le montant de l'impôt sur les sociétés dont elle est redevable, au titre de chaque exercice, de tout crédit d'impôt dont sont titulaires les sociétés membres du groupe.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 023		2 236		762	6 498
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 023		2 236		762	6 498
FINANCIERES	Participations	2 000 000					2 000 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000 000					2 000 000
	TOTAL	2 005 023		2 236		762	2 006 498

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			4 569	627	762	4 433
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 569	627	762	4 433
	TOTAL			4 569	627	762	4 433

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2026
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		7 040		7 040
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		7 040		7 040
	TOTAL GENERAL		7 040		7 040

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7 040	
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/03/2026	31/03/2025	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11	23	(12)	-53,50
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 366	6 799	4 567	67,17
Dettes fiscales et sociales	66 507	59 244	7 263	12,26
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	77 884	66 066	11 818	17,89

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/03/2026	31/03/2025	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	2 890	2 651	239	9,03
Autres créances	15 833	2 766	13 067	472,3
TOTAL	18 724	5 418	13 306	245,6

Créances et Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	255 363	255 363	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	153 444	153 444	
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 761	3 761	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	412 568	412 568	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	11	11		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	22 244	22 244		
	Personnel et comptes rattachés	71 331	71 331		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 276	51 276		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	71 236	71 236		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 893	4 893		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	173 783	173 783		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	394 776	394 776		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	519			

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/03/2026	31/03/2025	%	%	31/03/2026	31/03/2025	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes								
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Répartition des effectifs par catégorie

		31/03/2026	Effectif moyen employé pendant l'exercice
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		
	Cadres et ingénieurs		3
	Autres catégories		
	TOTAL		3

Capital social

	31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	8 961,00	1,0000	8 961,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	8 961,00	1,0000	8 961,00

Filiales et participations

31/03/2026	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
SAS ATELIERS DES GRAVES	9 080 299	100,00	1 720 920
2. Participations (10 à 50 %)			
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			